

Secteur agricole Algérien : Analyse, contribution et perspectives (1967-2017)

Algerian agricultural sector: Analysis, contribution and perspectives (1967-2017)

Bakreti Nacéra

Docteur en économie
Université de Mostaganem
nacera.bakreti@yahoo.fr

Bakreti Lakhdar

Maître de conférences A en économie
Centre universitaire El-Bayadh
bakreti2@yahoo.fr

Seffih Sadek

Maître de conférences A en économie
Université de Mascara
sad.seffih@yahoo.fr

Date de soumission : 22/03/2019

Date d'acceptation : 27/04/2019

Pour citer cet article :

BAKRETI N. & Al (2019) « Secteur agricole Algérien : Analyse, contribution et perspectives (1967-2017) »
Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2 : numéro 2 » p : 789 - 788

Résumé:

La surface agricole utile de l'Algérie a considérablement augmenté, passant de 7,5 millions d'hectares en 1978 à 8,5 millions d'hectares en 2017. Malgré cette augmentation, l'Algérie reste un pays au potentiel limité en termes de terres agricole en raison de sa géographie physique. Cela nécessite de concentrer les efforts pour permettre à l'agriculture de jouer son rôle dans l'économie nationale. Notre étude portera sur l'évaluation de l'activité agricole de 1967 à nos jours. L'évaluation concerne, d'une part, les facteurs de la production– le sol agricole, les intrants, le matériel agricole – et, d'autre part, la production agricole elle-même.

Mots clés: *Algérie, Secteur agricole, Foncier agricole, Moyens de production agricole, Production agricole*

Abstract:

Algeria's useful agricultural area has increased considerably, from 7.5 million hectares in 1978 to 8.5 million hectares in 2017. Despite this increase, Algeria remains a country with limited potential in terms of agricultural land because of its physical geography. This requires focusing efforts to enable agriculture to play its role in the national economy. Our study will focus on the evaluation of agricultural activity from 1967 to the present day. The assessment concerns, on the one hand, factors of production- agricultural land, inputs, agricultural equipment - and, on the other hand, agricultural production itself

Keywords: *Algeria, Agricultural sector, Agricultural land, Means of agricultural production, Agricultural production.*

Introduction

Le secteur agricole est considéré comme un secteur vital pour toutes les économies en raison de l'importance de sa contribution à la création de valeur ajoutée et à la diversification de l'économie, de la création d'emplois et de l'élimination du chômage. L'Algérie, comme tout les pays, est appelée aujourd'hui à rétablir et à développer son secteur agricole non seulement pour répondre aux besoins directs de la population en matière de fruits et légumes mais aussi aux besoins de l'industrie agroalimentaire. Aujourd'hui la création et le développement des petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'industrie agroalimentaire passent avant tout par le développement de l'agriculture.

Depuis l'année 2000, l'Algérie s'est engagée dans un processus de réformes marqué par le renoncement définitif à l'option vente des terres agricoles publiques, par le changement des modes de gestion du secteur agricole de l'administration publique à la gestion privée et par la mise en place d'un Plan National de Développement Agricole (PNDA), devenu en 2002 le PNDAR de par son élargissement à la dimension rurale, cherchant à lancer l'activité agricole en désacralisant la notion de propriété et en réhabilitant celles de l'exploitation et de l'exploitant. Les objectifs de l'Etat algérien sont multiples : l'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays ; l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ; la promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation ; la sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi ; l'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs ; la mise à niveau des exploitations agricoles et la consolidation de leurs activités productives ; la promotion et la valorisation des métiers ruraux en appui aux activités agricoles et d'élevage et aux populations vivant en milieu rural et semi rural ; et la création des conditions favorables au retour dans leurs régions d'origine des populations les ayant quittées pour des raisons sécuritaires ou économiques. Trois principes sont à la base de l'élaboration du PNDAR : l'acte agricole doit être un acte économique viable ; la création d'emplois doit être la finalité de toute croissance économique ; et enfin, les actions doivent être écologiquement durables, ce qui impose le respect et la protection des ressources naturelles notamment l'eau et la terre.

Dans cet article nous analysons l'activité agricole depuis 1967. L'objectif est d'évaluer l'apport des réformes introduites depuis le passage de l'agriculture au système de gestion privé. Plus précisément, nous cherchons à répondre à la problématique suivante: quelle efficacité des réformes sur l'activité agricole en Algérie? Et quelles mesures devraient être prises pour mener à bien les réformes et promouvoir l'agriculture? Pour répondre à cette

problématique nous posons les hypothèses suivantes:

- Les réformes auraient permis à l'agriculture de passer de la gestion publique à la gestion privée ;
- Les réformes mises en place seraient très efficaces et auraient permis d'améliorer l'activité agricole dans tous les domaines.

Sur le plan méthodologique, nous nous basons dans notre travail sur une approche descriptive pour décrire tous les développements juridiques, structurels et économiques du secteur agricole avant et après les réformes, ainsi que sur une approche déductive afin de déduire les lacunes et les obstacles les plus importants à corriger à court et à moyen terme.

Pour répondre aux questions et tester les hypothèses, nous avons divisé notre recherche en trois axes. Le premier traite le foncier agricole, où la politique foncière est le plus important problème rencontré par le secteur agricole. Le deuxième axe analyse les moyens de production (équipements et intrants). Enfin, le troisième axe est une évaluation de la production agricole en se basant sur la valeur ajoutée agricole globale avec une analyse plus précise de la production animale et végétale.

1. Le foncier agricole

Le sol constitue, pour l'agriculture, le facteur principal de la production qui n'est pas assimilable aux autres facteurs tel que le capital ou la force de travail, c'est une ressource naturelle limitée qui ne peut être reproduite à volonté. D'ailleurs, l'agriculture se distingue des autres secteurs par l'importance du sol en tant que facteur de production. Certes, la terre sert aux autres secteurs de l'économie, auxquels elle est indispensable, mais dans aucun de ceux-ci elle ne joue un rôle aussi central. La diversité de sa qualité, qui dépend des conditions météorologiques, conduit à la production de récoltes différentes, non seulement dans les pays, mais à l'intérieur même des provinces d'un pays donné.

1.1. La Surface agricole utile (S.A.U.)

Avec une superficie de 238 174 100 d'hectares, l'Algérie est le deuxième plus vaste pays africain après le Soudan. La terre utilisée par l'agriculture s'étend, actuellement, sur 40 735 920 d'hectares, soit 17,16% de la superficie globale. La superficie agricole de l'Algérie s'est évoluée comme le montre le tableau n°1.

Tableau n°1 : Répartition de la superficie totale de l'Algérie

Terres agricoles (10 ³ ha)	1967	1989	2007	2016
S.A.U. dont	6821,5	7675,5	8228,7	8525,4
Terres labourables	6240,1	7097,8	7546,5	7545,4
Cultures permanentes	581,3	577,6	682,2	980
Pacages et parcours	34348,0	31053, 4	31624,8	32942,1
Terres improductives*	1283,0	993,2	882,4	1056,3
Surface agricole totale	42452,5	39491,0	40735,9	42523,8

* Ces terres comprennent des fermes, bâtiments, cours, chemins, ravins, etc.

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; ONS; MPAT, «Annuaire statistique de l'Algérie (1977-1978) » ; et calculs personnels.

La S.A.U. est passée d'environ 7,5 millions d'hectares (1978) à 8,5 millions d'hectares (2004). Cet accroissement est dû à la mise en valeur des terres dans les zones sahariennes et steppiques dans le cadre de la loi d'accession à la propriété foncière de 1983. Les techniques de défonçage et d'épierreage, développées ces dernières années, ont permis de réaliser 41 000 hectares entre 1999 et 2000 (CNES, 2003). Le PNDAR a permis aussi, entre 2000 et 2003, de mettre en valeur 256 000 hectares et de restaurer 7 368 397 hectares de terres arables dégradées (CNES, 2005). Malgré cette augmentation, l'Algérie reste toujours un pays à potentialités réduites en terres en raison de sa géographie physique. Si en prend en compte l'évolution de la population, la S.A.U. par tête est passé de 0,63 hectares en 1967 à 0,36 hectares en 1982. Ce ratio a atteint 0,27 hectares en 2004 contre 0,42 hectares en France, 0,50 hectares en Grèce et 0,55 hectares en Espagne (CNES, 2000). De plus, sur les 8,2 millions d'hectare de S.A.U., seulement 1,4 millions, soit 17% de la S.A.U., sont à potentialités agricoles importantes.

La surface cultivée ne représente que 4.141.130 hectares, soit 50,3% de la S.A.U., le reste est laissé en jachère. A cela, il faut ajouter aussi les risques de la désertification dans les zones steppiques et saharienne. Le CNES affirme que le chiffre de la superficie des terres de parcours (environ 32 millions hectares) n'est pas très exact puisque 7 millions d'hectares ont rejoint le désert et seulement 3 à 4 millions sont des parcours en bon état et le reste est dans une situation de dégradation avancée (CNES, 2003). Selon le ministère de l'agriculture, les risques de désertification sont plus grands au niveau de l'écosystème steppique. Sur les 20 millions d'hectares que compterait la steppe algérienne, 5 061 388 hectares sont sensibles à la désertification, 3677035 hectares sont moyennement sensibles et 2215035 hectares sont très sensibles à la désertification. La production totale de la steppe qui était de 1,6

milliards d'unités fourragères en 1978, n'atteint plus aujourd'hui que le tiers, soit environ 530 millions d'unités fourragères.

Les causes de cette désertification sont nombreuses : sécheresse, vents, croissance de la population, surpâturage, utilisation des eaux salées et des eaux usées dans les oasis, les incendies des forêts, etc. Dans ce cadre, les actions du PNDAR méritent d'être soutenues à long terme. En 3 ans (2000-2003), il a été restauré 2 655 476 hectares de parcours dégradés et 500 000 hectares de forêts dégradées (Ministère de l'agriculture et du développement rural, 2004). Le plan de soutien à la relance économique, de son côté, a réussi de mettre en défens 2,5 millions d'hectares dans les zones steppiques. Actuellement, selon le ministère de l'agriculture, ces travaux se poursuivent, la concession a permis de mettre en place 665 projets totalisant une superficie de 685.444 hectares dont 190 267 hectares en zone de montagne, 469 555 hectares en zone steppique et 25 622 hectares en zone saharienne.

1.2. La politique foncière

Le régime foncier a un impact majeur sur la préservation du potentiel terre et sur la productivité agricole en générale. L'agriculteur qui détient un droit bien défini sur sa terre sait que l'intensification de ses efforts ou de son savoir-faire, génératrice d'une production accrue, élèvera aussi ses revenus. C'est un résultat qui ne survient pas automatiquement quand le sol appartient à quelqu'un d'autre et que les droits du fermier ne sont pas clairement définis et sûrs. En outre, le système foncier influe aussi sur le niveau de la stabilité politique (Barbara & Jonathan, 2016). Les agriculteurs possédant un droit sur la terre qu'ils cultivent tendent à se considérer comme ayant partie liée à l'ordre politique établi, ils ont, en effet, quelque chose à perdre en cas de désordre (Herrenschmidt & Le Meur, 2016). En Algérie, le régime foncier mis en œuvre par les décrets de l'autogestion et la révolution agraire est fondée sur le principe d'une répartition des droits d'usage du sol au seul profit des agriculteurs résidents travaillant directement et personnellement la terre et ne bénéficiant que du seul revenu que procure le travail agricole. Cette politique a été accompagnée par une organisation collective des exploitations et une politique d'encadrement étatique. Mais, dans les faits, cette dernière ainsi que la mise en place des exploitations collectives pour exercer le droit d'usage, heurté à des problèmes d'incitation et de gestion, n'ont fait que briser les initiatives privées et contourner les efforts d'investissement.

A partir de 1987, l'agriculture algérienne entre dans une nouvelle phase de mutation (Ait-Amara, 1999). Avec la promulgation de la loi 87-19, l'Etat a accordé un droit de jouissance perpétuelle aux agriculteurs. Cette loi a mis en scène la question de la

privatisation des terres basées sur l'idée qu'une privatisation des terres consoliderait le rapport organique «charnel» de l'homme à la terre. L'argument avancé pour la vente est que le maintien du droit de propriété de l'Etat, durant la période de l'agriculture collective, a montré ses limites et qu'il est possible de soustraire la terre à la dynamique de privatisation des moyens de production. Bien que l'actuel président de la République ait éliminé définitivement l'option vente des terres, la situation demeure incertaine pour les bénéficiaires, ce qui a généré des comportements négatifs tel que le détournement de la vocation agricole des terres notamment le lotissement sauvage de parcelles situées près des centres urbains, le mauvais entretien des terres, le développement des cultures spéculatives, etc. De plus, les bénéficiaires ont gardé un rapport de suspicion à l'égard de l'Etat propriétaire. Dans l'imaginaire populaire, l'Etat peut, en n'importe quel moment, renverser cette situation et récupérer les droits d'exploitation.

En juin 2004, dans le but de mise en valeur des terres, un droit de concession a été accordé aux sociétés civiles dont les membres reçoivent des parts sociales transmissibles, cessibles et saisissables en contrepartie de leurs apports. La concession octroyée au postulant peut évoluer en cession à certaines conditions fixées dans un cahier de charges, elle donne lieu au paiement d'une redevance. L'organisation est faite soit sous la forme de sociétés de capitaux pour les projets les plus importants qui s'étendront sur de très grandes superficies, soit sous forme de société de personne pour les projets plus modestes, qui ont un caractère familial, créés sur des affinités personnelles. La principale nouveauté est l'ouverture faite aux apporteurs de capitaux.

Dans le domaine privé, la confusion règne aussi notamment dans les zones steppiques sur les terres de parcours. Ces dernières sont exploitées par des particuliers les occupant traditionnellement. L'accroissement des populations humaines et animales a entraîné une concurrence sévère pour leur utilisation. Elles connaissent une situation de dégradation avancée du fait de leur surexploitation. A la différence des autres terres, l'Etat n'a pas affiché de position claire sur leur forme d'appropriation et d'exploitation. A cela s'ajoute la situation des terres soumises au statut de l'indivision qui bloque sérieusement l'investissement et la naissance d'un marché du foncier. De nombreuses superficies n'ont pas été partagées depuis plusieurs générations. Parallèlement, l'Etat a pris des mesures dans l'objectif de protéger les terres agricoles. Le décret exécutif 03-313 du 16/09/2003 permet à l'Etat de récupérer des terres agricoles situées dans un secteur urbanisable. Aussi, une circulaire du 03/09/2014 recommandait aux autorités locales de prendre toutes les mesures pour la préservation des terres agricoles. Ceci a été renforcé par la modification de la

composition de « l'organe *ad hoc* et des procédures de constatation de non exploitation » d'une terre agricole quel que soit son statut juridique en 2012 (Smahi & Remaoun, 2017).

Ainsi, la politique foncière de l'Algérie s'est inspirée du principe qui consacre le primat du droit d'exploitation sur le droit de propriété afin de favoriser les modes de faire valoir directs ou les formes familiales de propriété et éliminer la rente foncière comme forme de revenu. L'idée avancée est que le véritable intérêt agricole n'est pas de posséder mais de produire et, le droit essentiel pour les agriculteurs est celui de l'exploitation. Cette politique a été mise en œuvre avec succès dans les économies modernes telles que l'Angleterre, la France, le Danemark, la Hollande, le Japon, le Taiwan, la Corée du sud, etc. (Ponsonnet & Travési, 2015). En Algérie, malgré la transformation organisationnelle du secteur agricole passant d'une exploitation collective publique (avec un secteur privé marginalisé) à une exploitation privée, l'agriculture algérienne n'a pas pu améliorer la productivité des terres. La suspicion dans les rangs des bénéficiaires des droits d'exploitation ainsi que la situation « en attente » des terres privées exercent des effets négatifs sur la préservation du potentiel terre et sur la productivité agricole en général. De ce fait, si la privatisation des terres agricoles n'est pas l'option idéale pour l'agriculture algérienne, la situation actuelle suscite une bonne gouvernance des autorités algériennes qui mène forcément vers le succès (Znati, 2017). Ceci se traduit par plus de précision et des décisions fermes pour prouver l'irréversibilité de l'option choisie pour les terres publiques et trancher définitivement sur la situation des terres privées. D'autre part, il ne suffit pas de définir une politique foncière basée sur le droit de l'exploitation pour résoudre les problèmes du développement agricole, mais il faut qu'elle soit accompagnée d'une politique d'encadrement efficace et une stratégie de développement agricole bien définie qui intègre des facteurs humains (démographie, culture, etc.), météorologiques, techniques (vulgarisation/formation, technique de culture de d'élevage, diffusion du progrès technique) et financières (financement et crédit agricole, prix et revenus).

2. Les moyens de production

Avec une surface agricole limitée, l'augmentation et la diversification de la production agricole passe par une amélioration de la productivité de l'hectare agricole. Dans ce cas, la mécanisation et l'utilisation des intrants agricoles devient une nécessité capitale. Certes, l'abondance croissante de la main-d'œuvre et la raréfaction parallèle des terres diminuent l'importance du matériel par rapport aux intrants agricoles, mais la mécanisation continue à jouer un rôle, même dans les systèmes agricoles pauvres et à fort coefficient de travail

(Gilis & al., 1998). En effet, par l'étude de ces deux facteurs, nous cherchons à connaître l'apport du désengagement de l'Etat et le passage à une agriculture privée sur le degré de la modernisation technique et biologique de l'agriculture.

2.1. Le matériel agricole

Deux éléments très importants, qui sont : le tracteur et la moissonneuse batteuse, peuvent être significatifs dans la détermination du degré de la mécanisation. Au lendemain de l'Indépendance le secteur agricole s'est retrouvé avec un héritage de matériel agricole vétuste. Comme le montre le tableau n°2, de 1966-1967 à la fin des années 1970, le parc en matériel agricole n'a augmenté que très faiblement par rapport à l'augmentation de la S.A.U. entraînant ainsi une baisse importante de la mécanisation de l'agriculture.

Tableau n°2 : L'évolution de la mécanisation de l'agriculture algérienne (1967-2016)

	1967	1978		1992	2001	2016
	Public	Public	Public+privé	Privé	Privé	Privé
Tracteurs S.A.U./tracteur	18762 101.5	17820 152	49642 177.4	95000 85.2	94181 87	494 75
Moissonneuses S.A.U./moissonneuse	2419 787.3	2225 1379.7	4000 1885	9000 899.5	9290 885.6	17258 494

Source : Calculs personnels à partir des données de l'ONS et du CNES

Ceci est reflétée par les nombres hectares/tracteur et hectares/moissonneuse batteuse qui sont passés dans le secteur public d'un tracteur pour 101,5 ha et une moissonneuse batteuse pour 787,3 ha en 1967 à un tracteur pour 152 ha et une moissonneuse batteuse pour 1379,7 ha en 1978 (la S.A.U. du secteur public était de 1 904 450 ha en 1967 et de 3 069 960 ha en 1978).

A cela, il faut ajouter qu'une part importante du matériel n'était pas réellement disponible du fait des difficultés liées à l'entretien des machines à l'arrêt. A partir du début des années 1980, le parc en matériel agricole, notamment le parc de traction commence à accroître améliorant, en conséquence, la mécanisation de l'agriculture algérienne qui est passé dans l'ensemble des secteurs, de 177,4 ha pour un tracteur et 1 885 ha pour une moissonneuse batteuse en 1978 à 88,4 ha pour un tracteur et 894,3 ha pour une moissonneuse batteuse en 1999. En 2016, le nombre d'hectares par tracteur est évalué à 75. Malgré cette amélioration, le taux de mécanisation reste insuffisant par rapport au besoin. Les disponibilités en matériel de traction ne couvrent que 66 % des besoins. Plus encore, l'amélioration du parc du matériel agricole ne permet pas automatiquement l'accroissement des acquisitions. Le tableau n°3 indique une baisse considérable de ces dernières entre

1994 et 1999.

Tableau n°3 : Evolution des acquisitions en matériel agricole

Année	Matériel de récolte	Tracteur
1967-1969	2693	10624
1974-1977	2746	13567
1994	1999	2499
1999	396	1015
2005	2125	1406
2010	2701	1396
2016	12430	2100

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural ; ONS.

Les acquisitions de tracteurs qui avaient tendance à l'augmentation entre 1967 et 1977 ont complètement chuté passant de 13 567 unités en 1974-1977 à 2499 unités en 1994 puis à 1 015 en 1999. A partir de 2001, les acquisitions de tracteurs et du matériel de récolte commencent à s'améliorer mais elles restent faibles (2100 tracteurs seulement en 2016).

La diminution des acquisitions de matériel agricole durant les années 1990 et sa faiblesse d'aujourd'hui sont dues en grande partie à l'augmentation des prix. Entre 1986 et 1996, le prix du tracteur a été multiplié par 14, celui de la moissonneuse-batteuse par 12,5 (calculs effectués d'après les données du CNES). Aujourd'hui (2018) un tracteur coûte plus de 2500000 DA. La libéralisation des prix et le désengagement de l'état des circuits de distribution et du financement des exploitations agricoles ont exercé un effet négatif sur le niveau de la mécanisation de l'agriculture.

2.2. Les intrants

Les engrais et les semences ont pour principal effet d'élever les rendements. Des l'indépendance, les autorités algériennes ont affiché la volonté d'augmenter la production agricole ce qui nécessitait l'utilisation des fertilisants entraînant ainsi une forte augmentation des unités fertilisantes passant de 26 millions unités fertilisantes en 1963-1964 à 215 millions unités fertilisantes en 1972-1973 (MPAT, 1979). Mais à partir du milieu des années 1980 la consommation d'engrais commence à baisser. La réduction du taux de fertilisation est de l'ordre de 50 % entre 1981-1985 et 1998 passant respectivement de 25 à 12 kg par hectare. Ces cinq dernières années, les quantités d'engrais utilisées étaient limitées et localisées essentiellement dans les zones à fortes potentialités. La consommation d'engrais évaluée à 556 750 quintaux en 1983 est passée à seulement 287 000 quintaux en 2005 (CNES, 2006) puis à 351000 quintaux en 2016. Durant la campagne labours-semences 2004/2005, la superficie fertilisée n'a été que de 456000 hectares, ce qui représente

seulement 16 % de la superficie semée (CNES, 2006). Ce taux s'est amélioré en passant à 26% en 2016, mais il reste loin des attentes des agriculteurs. La baisse des niveaux de consommation des engrais est expliquée par la faible évolution des techniques agricoles, le faible taux d'irrigation (Lakehal, 1992), mais, en grand partie, par la forte augmentation des prix. Entre 1991 et 1996, par exemple, le prix de NPK a été multiplié par 17,7 (CNES, 2006).

La régression de l'utilisation des engrais rend la terre agricole infertile. L'accroissement de la production sera impossible si les éléments exportés de la terre ne sont pas restitués. Face à une telle situation, le maintien de la fertilité du sol doit être assuré par une intervention de l'Etat par les subventions, par l'incitation à l'utilisation des engrais par la sensibilisation des producteurs au rendement des fertilisants (Aubert & al., 2009), et par l'appui des industries nationales des engrais afin d'éviter que l'agriculture nationale soit dépendante des importations d'engrais.

3. La production agricole

Nous commençons l'évaluation de la production agricole par une analyse de la situation globale ensuite nous analyserons l'évolution des productions végétales et celles de l'élevage.

3.1. Situation globale

Dans l'ensemble, l'agriculture qui était en mauvaise place pendant les années 1970 et 1980 est passé, depuis 1996, à la troisième place en matière de contribution au PIB derrière les secteurs des hydrocarbures et des services, toujours avant l'industrie de transformation, parfois légèrement dépassée par le secteur des BTP. Ceci n'est pas lié à l'amélioration de la contribution de l'agriculture dans le PIB mais plutôt à la diminution de la part de l'industrie et du BTP. Depuis la fin des années 1960, la part de la valeur ajoutée dans le PIB n'a guère changé, elle varie entre 7 et 10 %. La variation s'explique principalement par le changement climatique d'une année à l'autre comme le montre le tableau 4.

Tableau n°4 : L'évolution de la structure de la valeur
en milliards de dinars

indices	1970	1982	1994	2005	2015
Hydrocarbure	13.3	28.3	22.0	51.6	31
Industrie hors	15.8	10.2	10.8	6.1	5
BTP	9.1	13.3	11.4	8.7	10
Agriculture	10.0	7.7	9.7	8.9	10
Services	27.5	20.0	23.6	22.6	40.6

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural ; Banque Mondiale, Mémorandum économique 1993, p. 9 ; ONS, plusieurs documents statistiques, CNES, plusieurs rapports sur la conjoncture.

Les niveaux de croissance de la valeur ajoutée enregistrés en 2005 et 2015, soit 8,9.% et 10 %, respectivement, peuvent être considérés comme une performance, sachant que généralement des décroissances surviennent après des hausses de production importantes. Ceci est dû aux efforts d'investissement consentis par les agriculteurs et soutenus par l'Etat à travers le PNDAR. En matière d'emploi, l'agriculture continue d'être un des principaux secteurs fournisseurs de travail. Même si la part de l'emploi agricole dans l'emploi total ne s'accroît pas par rapport aux autres secteurs (Belkacem & al., 2019). Elle a même baissé en 2015 avec 8,7% contre 17,2 % en 2005, comme l'indique le tableau n°5. Cela s'explique par le retour vers la terre d'une population qui n'arrive plus à trouver des emplois dans les autres secteurs, par le soutien du PNDAR et à par l'amélioration de la situation sécuritaire.

Tableau n°5 : l'évolution du volume du travail par secteur
(en milliers de travailleur)

	1995		2000		2005		2010		2015	
	%	*	%	*	%	*	%	*	%	*
Agriculture	24	1084	14	873	17.2	1381	11.7	1136	8.7	915
Industrie	11	519	13	826	13.2	1059	13.7	1337	13.0	1377
BTP	15	678	10	617	15.1	1212	19.4	1886	16.8	1776
Services	50	2224	63	3863	54.6	4393	55.2	5377	61.6	6524
Total	100	4505	100	6180	100	8044	100	9735	100	10594

*volume

Source : Office national des Statistiques

Dans le cadre du commerce extérieur, le secteur agricole ne participe que de façon très marginale aux exportations. Dans le même temps, les importations de produits alimentaires représentent un des principaux postes dans les importations totales et enregistrent une tendance à la hausse relativement forte notamment dans la période 2000-2016. Le taux de couverture des importations par les exportations de produits agricoles reste toujours faible comme l'indique le tableau n°6.

Tableau n°6 : Taux de couverture des importations par les exportations agricoles
(1990-2014)

Année	1990	1998	2006	2014
Taux de couverture	4.7	2.1	1.6	1.1

Source : Direction nationale de douane

En 2014 par exemple, les recettes des exportations de ces produits n'ont couvert que 1 % des

importations de ces mêmes produits. Les performances algériennes à l'exportation des produits agricoles sont donc insignifiantes. L'Algérie est le premier importateur de produit agricole de l'Union européenne, elle réalise, à elle seule, environ 24% des importations agricoles des pays partenaires méditerranéens à partir du marché européen. L'essentiel des importations en valeur reste constitué par les produits de base notamment les céréales, la poudre de lait et la matière grasse de lait anhydre qui représentant environ 80 % des importations de produits agricoles et alimentaires. Ceci interprète bien le degré de dépendance alimentaire lié aux déficits de la production alimentaire et agricole, le faible taux d'intégration de la production locale dans les productions des industries agroalimentaire et l'incertitude qui pèse dans les évolutions des marchés extérieurs comme la flambée des prix mondiaux des céréales et du lait.

Cette situation nécessite la mise en place d'une politique qui place la sécurité alimentaire et la croissance agricole aux centres des objectifs stratégiques du développement pour faire face à la montée de la mondialisation (Faure & al., 2018), sachant que l'Algérie a déjà signé un accord avec l'Union européenne et négocie son adhésion à l'OMC.

3.2. L'évolution de la production végétale et animale

Dans l'ensemble, l'agriculture a enregistré une amélioration importante de sa croissance depuis le début de la transition passant de 0,6 % durant la période 1975-1988, 1,1 % dans la période 1991-1998, 6,9 % en 1999-2004, puis à 19% de 2004 à 2017. Par branche, les différentes productions agricoles ont connu des évolutions variables. Les productions des céréales et des légumes secs connaissent une croissance plus élevée à partir de 2000 par rapport à la période de l'économie dirigée après une forte décroissance durant la période 1989-2000 liée notamment à l'instabilité du monde rural et à la décennie noire qui a provoqué un vaste exode rural. L'amélioration enregistrée depuis 2000 est obtenue grâce à la mise en place du dispositif de soutien dans les zones potentielles et intermédiaires par le PNDAR. La production des céréales, malgré une légère diminution par rapport à 2003, elle dépasse en 2004, pour la deuxième année consécutive le seuil des 40 millions de quintaux. La disponibilité est passée de 86 kg/habitant en 1984-1989 à 142 kg/habitant en 2003 et 129 kg/habitant en 2004 puis à 207 kg en 2017. De l'autre côté, la production des légumes secs enregistre une augmentation entre 2003 et 2017, ce qui est rare. Par contre, cette amélioration reste vulnérable puisque à moyen terme la production des céréales et des légumes secs reste liée aux aléas climatiques. Nous pensons qu'il faut attendre encore pour savoir s'il y a une croissance des céréales et des légumes secs soutenables.

Pour ce qui est des cultures maraîchères notamment la pomme de terre, la restructuration

des exploitations et l'ouverture de l'économie n'ont pas infecté leur croissance qui reste permanente depuis 1973. Cette croissance a permis de réaliser une augmentation des disponibilités passant de 35kg/habitant en 1984-1989 à 58 kg/habitant en 2004 et à 110 kg en 2017. Cela est dû au développement de l'irrigation et à l'accroissement des superficies plantées. Quant à l'arboriculture (noyaux, pépins, rustique) et la viticulture, après une forte chute durant la période de l'économie dirigée, connaissent une croissance soutenue depuis 1989 grâce à la libération des initiatives, à une meilleure maîtrise de l'irrigation (goutte à goutte) et, surtout, à l'extension des surfaces réalisées par le PNDAR (382000 ha dont 49000 ha pour la viticulture ont été réalisés entre 2000 et 2004). En conséquence, les disponibilités ont été triplées entre 1989 et 2016 : de 36 kg/habitant à 104 kg/habitant pour l'arboriculture et de 4,4kg/habitant à 34 kg/habitant pour la viticulture.

Dans le cadre de la production animale. Le tableau n°7 montre que la viande blanche a enregistré une chute continue de sa production durant les dix premières années de la transition à cause de l'augmentation considérable des prix des aliments et équipements importés, augmentation due à la très forte dévaluation du dinar au cours des années 1990. L'accroissement des coûts s'étant répercutés sur les prix à la consommation, d'une part, et, d'autre part, la diminution du pouvoir d'achat, ont entraîné la fermeture de nombreux élevages créés durant les années antérieures.

Tableau n°7: Evolution de la production moyenne annuelle de l'élevage (1968-2017)

Années	1989	1994	1999	2004	2017
Viandes blanches (tonnes)	231000	219000	106572	170000	47500
Viandes rouges (tonnes)	235000	295200	312000	328900	400000
Œufs (10⁶ unités)	2800	2300	2720	3300	3000
Laits (10⁶ litres)	970	1057	1558.7	1690	3800

Source : ONS, Plusieurs documents statistiques.

La croissance n'a repris qu'à partir de 2000 grâce à l'aide de l'Etat entrepris dans le cadre du PNDAR. Mais malgré ça, le regain d'activité au niveau de la production de viandes blanches reste faible. Les viandes rouges continuent de bénéficier de prix très rémunérateurs du fait d'une demande forte et d'une offre qui ne suit pas, même s'il y a une légère amélioration de la production depuis 2000. Enfin, la production du lait enregistre une croissance continue. Toutefois, cette croissance n'a pas permis de réduire la facture du lait sachant que les besoins du pays sont estimés à environ 5 milliards de litres en 2017, soit à une disponibilité moyenne par habitant de l'ordre de 122 litres alors que la production locale du lait ne dépasse pas 2,1 milliards en 2017. Les importations sont évaluées à un tiers de la

consommation, et la facture des produits laitiers est de 1,5 milliards de dollars en 2017.

Conclusion

Au total, le secteur agricole a réalisé des améliorations importantes sur le plan de sa gestion en passant du public au privé ce qui valide la première hypothèse. Les réformes ont permis à l'agriculture de passer de la gestion publique à la gestion privée. Toutefois, sur le plan de l'activité agricole, les résultats restent handicapés par la faiblesse des ressources hydriques mobilisables pour l'irrigation et un faible niveau d'encadrement technique des exploitations agricoles. La taille des exploitations est aussi une contrainte majeure à la politique de modernisation de l'agriculture. Selon le CNES, dans la strate 100 hectares et plus, les exploitations ne sont que 5305 unités, soit 1,5 % du total, la surface occupée par ces exploitations est de 990774 hectares, soit 11,7 % de la surface agricole utile totale. Le nombre d'exploitation de moins de 10 hectares est de 818238, soit 75 % du nombre total des exploitations. Elles occupent 25 % de la surface agricole utile. Cette situation constitue un des faiblesses de la restructuration de l'agriculture. En fait, la nouvelle organisation des exploitations agricoles est restée formelle puisque avec le temps, les EAC ont éclaté en exploitations individuelles, en partageant les parcelles et les différents éléments du patrimoine autre que la terre, sans que la loi ne change et sans que l'administration agricole n'intervienne pour la faire respecter. Pour les EAI, certains attributaires ont choisi la location des terres et la vente du matériel, d'autres ont préféré le désistement au profit de leurs communes. Finalement, on a abouti à une organisation théorique du secteur agricole : des EAC qui n'existe que sur les papiers et une partie des EAI qui n'ont pas d'existence légale. A cela s'ajoute le nombre très élevé d'exploitations de statut *melk* qui n'ont pas de titre de propriété.

De ce fait, nous rejetons la deuxième hypothèse. Les réformes mises en place ne sont pas très efficaces et n'ont pas permis d'améliorer l'activité agricole dans tous les domaines.

Ainsi, le développement de l'agriculture en Algérie exige quelques conditions prioritaires : 1°/ la mobilisation de l'eau qui constitue le facteur principal d'intensification, 2°/ la formation et la vulgarisation des agriculteurs qui permettent une bonne maîtrise des itinéraires techniques, 3°/ la multiplication de soutien de l'Etat à l'agriculture qui est à l'heure actuelle autour de 4 % en le gardant toujours en dessous du niveau admis par l'OMC qui est de 10 %, 4°/ l'augmentation des investissements dans les cultures des céréales, les légumes secs et du lait, du fait de leur poids dans la ration alimentaire et dans la facture des importations, 5°/ le développement de l'industrialisation rurale (petites industrie, artisanat, services, chantier BTP) pour diminuer la pression sur les terres qui constitue un

frein à l'amélioration de la productivité.

Références bibliographiques

- Ait-Amara, H. (1999). La transaction de l'agriculture algérienne : vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale, *Cahiers d'option méditerranéenne*, vol. 36 , 127-138.
- Aubert, F. et al. (2009). *Politiques agricoles et territoires*, Versailles,: Editions Quæ.
- Barbara, R. et Jonathan, A. (2016). *Maîtriser le foncier, Expropriation – Prémption – Délaissement*, Paris, Éditions du Moniteur.
- Belkacem, B. et al. (2019). Le développement du secteur agricole ; facteur de croissance économique et de l'emploi en Algérie au cours de la période (2001-2016), *Revue Internationale des Sciences de Gestion* n° 3 , 598- 608.
- CNES. (2006). *Note de conjoncture du 2^e semestre 2005*, Alger.
- Faure, G. et al. (2018). *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires*. Versailles: Editions Quæ.
- Gilis, M. et al. (1998). *Economie du développement, Traduction de la 4^e édition américaine par B. Baron-Renault*, Bruxelles: De Boeck.
- Herrenschmidt, J.-B. & Le Meur, P.-Y. (2016). *Politique foncière et dynamiques coutumières*, Nouvelle-Calédonie: IRD Edition.
- Lakehal, M. (1992). *Algérie. De l'indépendance à l'état d'urgence*. Paris: L'Harmattan.
- Ministère de l'agriculture et du développement rural. (2004). *Rapport national de l'Algérie sur la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification*, Alger.
- Ponsonnet, M. & Travési, C. (2015). *Les conceptions de la propriété foncière à l'épreuve des revendications autochtones : possession, propriété et leurs avatars*, Marseille: Cahiers du Credo.
- Smahi, Z. & Remaoun, K. (2017). Les réformes agraires : quels impacts sur l'utilisation des terres par les cultures ? », *Insaniyat*, n°75-76, 11-36.
- Znati, M. (2017). Perspectives de mesure de la performance de la gouvernance, *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit* n° 3, 250-264.